

**Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

27 juin 2024

Date d'Affichage

11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

M. Stéphane LECHANOINE remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient absents excusés et représentés : M. Jean-Marc VARIN qui donne pouvoir à M. Benoît LAVARDE, M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M. Stéphane LECHANOINE.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°07/02 : PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

Le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire sa participation en 2024 au fonds d'aide aux jeunes en difficulté.

Le Conseil Municipal privilégie l'aide sociale de la commune pour étudier les demandes des jeunes de son territoire (besoins en matériel en début d'apprentissage, vêtements de travail, etc.).

De plus, la commune a investi dans 3 logements meublés destinés aux jeunes apprentis ou en formation ou étudiants. Ce service représente un coût de fonctionnement à destination des jeunes.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Stéphane LECHANOINE	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 